

7 février 2001

01.108

Motion des députés radicaux du Val-de-Ruz, MM. Roland Debély, Jean-Bernard Wälti et Philippe Wälti**Homes simples pour personnes âgées: quel avenir?**

Un groupe de travail "Avenir des homes simples" émanant de la commission LESPA a mené une enquête en 1992-1993 qui arrivait à la conclusion que l'existence des homes simples était à terme menacée.

Le projet de planification hospitalière actuellement en voie de réalisation, le vieillissement de la population et l'évolution des coûts de la santé nous amènent à nous interroger sur les conclusions de l'étude de 1993. Cette option est-elle encore correcte et en adéquation avec la situation actuelle et future du réseau des soins dans notre canton?

Nous invitons le Conseil d'Etat à réexaminer le but et la mission des homes simples en tenant compte des facteurs de sociabilité, de qualité de vie, de proximité et d'économies de coûts. Nous l'invitons également à clarifier la situation entre homes publics – ou les établissements dans lesquels l'Etat est engagé, comme la Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées (FECPA) – et les homes privés, ainsi que l'aspect exagérément normatif des dispositions législatives ou ordonnances d'exécution.

Cosignataires: C. Blandenier, B. Zumsteg, J. Tschanz, P. Sandoz, F. Löffel, A. Gerber, M. Schafroth, W. Geiser et D. Challandes.

7 février 2001

01.108

Motion des députés radicaux du Val-de-Ruz, MM. Roland Debély, Jean-Bernard Wälti et Philippe Wälti**Homes simples pour personnes âgées: quel avenir?**

Un groupe de travail "Avenir des homes simples" émanant de la commission LESPA a mené une enquête en 1992-1993 qui arrivait à la conclusion que l'existence des homes simples était à terme menacée.

Le projet de planification hospitalière actuellement en voie de réalisation, le vieillissement de la population et l'évolution des coûts de la santé nous amènent à nous interroger sur les conclusions de l'étude de 1993. Cette option est-elle encore correcte et en adéquation avec la situation actuelle et future du réseau des soins dans notre canton?

Nous invitons le Conseil d'Etat à réexaminer le but et la mission des homes simples en tenant compte des facteurs de sociabilité, de qualité de vie, de proximité et d'économies de coûts. Nous l'invitons également à clarifier la situation entre homes publics – ou les établissements dans lesquels l'Etat est engagé, comme la Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées (FECPA) – et les homes privés, ainsi que l'aspect normatif des dispositions législatives ou ordonnances d'exécution.

Cosignataires: C. Blandenier, B. Zumsteg, J. Tschanz, P. Sandoz, F. Löffel, A. Gerber, M. Schafroth, W. Geiser et D. Challandes.